

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 745

9 avril 2010

SOMMAIRE

Abattoir Ettelbruck S.A.	35717	Illor I S.A.	35742
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	35751	Immobilière Rivoli S.A.	35741
AG Realty Luxembourg S.à r.l.	35743	Kasai S.A.	35742
Aire Investments S.à r.l.	35743	Kortstrukt Holding S.A.	35728
Allygold Investment Company S.à r.l.	35751	LFH Corporation	35732
Amivo S.A.	35725	L Real Estate	35732
AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 1) S.à r.l.	35759	Luxembourg Finance House S.A.	35760
Bee Master Holding BV	35727	Mavin Property Fund	35733
B.P.I.I. S.A.	35749	Mecoba International S.A.	35729
Café des Bons Amis de Gomes S.à r.l.	35715	Mizen	35733
Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A.	35717	MLArg Real Estate 1 Properties Sarl	35727
Cavernet S.à r.l.	35733	MLArg Real Estate 4 properties SARL ...	35734
CLS Europe S.à r.l.	35732	MLArg Real Estate 5 properties S.à r.l. ...	35751
CLS Investments S.à r.l.	35728	MMB S.A.	35716
CLS Palisade S.à r.l.	35726	Moon Stone International Investment S.A.	35742
CLS Sweden S.à r.l.	35726	Murten Financière S.A.	35715
CoRe s.à r.l.	35760	Nanciere S.A.	35715
Dunas S.A.	35734	Naropère S.à r.l.	35728
Dunas S.A.	35735	Palmer Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	35736
Dunas S.A.	35735	Parafin Spf S.A.	35735
Dunas S.A.	35727	Parafin Spf S.A.	35750
Elmfield Properties S.A.	35749	Prebli S.A.	35733
Energia Solar Luxembourg S.à r.l.	35714	RBS PPP Investments S.à r.l.	35715
Estelle Financière S.A.	35714	Riviera Property S.A.	35741
F.I.L. Holding S.A.	35726	Rosedo	35734
Gapi Europe S.A.	35740	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.	35718
GreenLife AG	35760	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	35750
Greisendall Holding S.A.	35716	Sinequanon Health Care SA	35758
Hanover Investments (Luxembourg) S.A.	35714	Sotalux S.A.	35717
Hosco S.A.	35731	Spix	35759
HR-Lincqx	35716	Stolt-Nielsen S.A.	35750
Illor II S.A.	35741	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	35749
		ValuePrice S.à r.l.	35716

Estelle Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.056.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de la Société, ESTELLE FINANCIERE S.A., de l'ancienne adresse au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet au 25 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010033765/14.

(100031438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Energia Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.675.

En date du 29 octobre 2009, l'associé unique de la Société a changé sa dénomination ainsi que son siège social:

La société ABN AMRO Infrastructure Capital Management Ltd, associé unique, immatriculée sous le numéro 05375885 avec la British Companies House au Royaume-Uni, a changé sa dénomination en EISER Infrastructure Limited et a transféré son siège social au 82 Bishopsgate, London EC2N 4BN, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Energía Solar Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010033776/16.

(100031433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.723.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'Actionnaire Unique a décidé de nommer en remplacement comme administrateur de classe B avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010, Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, Pays-Bas. résident professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Administrateur de classe A:

- Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri

- Omar Liaqat

Administrateur de classe B:

- Franciscus Welman

- Marcus Dijkerman

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A.

Marcus Dijkerman

Administrateur B

Référence de publication: 2010033787/23.

(100031329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Café des Bons Amis de Gomes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 120, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 97.997.

—
RECTIFICATION

L'adresse actuelle des associés Monsieur Léandro GOMES DOS SANTOS et Madame Augusta GOMES DOS SANTOS-ARAUJO est le 120, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010033771/14.

(100031762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RBS PPP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.973.

—
Le 6 février 2010, le nom de l'associé unique de la Société a changé:

La société ABN AMRO Bank N.V., associé unique, immatriculée sous le numéro 33002587 avec le Registre de Commerce d'Amsterdam et ayant son siège social au 10, Gustav Mahlerlaan, NL-1082 PP Amsterdam, a changé sa dénomination en The Royal Bank of Scotland N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS PPP Investments S.à r.l.

Frank Welman

Gérant

Référence de publication: 2010033783/16.

(100031337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Murten Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

—
Messieurs les Actionnaires

Messieurs les Administrateurs

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme MURTEN FINANCIERE SA, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Angel Caschera.

Référence de publication: 2010033793/12.

(100032100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Nanciere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.332.

—
Par la présente, je soussigné Madame Sophie BATARDY vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme NANCIERE S.A., établie et ayant son siège social à 55-57 Avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro B 137.332.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Sophie BATARDY.

Référence de publication: 2010033860/12.

(100031844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Greisendall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 97.526.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Jean Pierre VIELLEVOYE administrateur de la société est la suivante: CH-3963 CRANS MONTANA, 5, Allée Elisée Bonvin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033788/14.

(100032125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 29.898.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 29 janvier 2010 que la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033789/16.

(100032107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ValuePrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 122.530.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters vom 1. Februar 2010

1. Die Rücktritte von Frau Esther NEFF und Herrn Lutz LOGEMANN von ihrem jeweiligen Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 werden angenommen

2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) herabgesetzt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010033772/14.

(100031743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

HR-Lincqx, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 95.900.

—
Je démissionne de ma fonction de Administrateur A chez HR-Lincqx SARL Matricule: B95900 a partir de 22 février 2010.

3 maart 2010.

Anne Veen.

Référence de publication: 2010033850/10.

(100031860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 9 février 2010 a:

- accepté la démission de Monsieur Nicolas DAZIN de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société,
- nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social 119 Avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501, en remplacement de Monsieur Nicolas DAZIN, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/10.

Signature.

Référence de publication: 2010033794/16.

(100031964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 20, Zone d'activités ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 86.158.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 09 décembre 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010033795/15.

(100031886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Abattoir Ettelbruck S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 130.564.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2010

Par lettre du 8 février 2010, M. Georges Schmit, maître-boucher, demeurant à L - 9260 Diekirch, 5, rue du Marché, informe le conseil d'administration de sa décision de démissionner de la fonction de Président du conseil d'administration. Il continue à rester membre du conseil d'administration.

Après concertation, le conseil d'administration prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé à la fonction de Président du conseil d'administration

M. Mathieu Marc, maître-boucher, demeurant à L - 8510 Redange/Attert, 68, Grand-Rue. Sa démission de la fonction de Vice-président du conseil d'administration est acceptée.

2) Est nommé à la fonction de Vice-président du conseil d'administration

M. Alves Humberto, maître-boucher, demeurant à L - 5407 Bous, 25, Montée des Vignes, en remplacement de M. Marc Mathieu.

Les mandats du Président et du Vice-président du conseil d'administration viennent à l'échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Ettelbruck, le 1^{er} mars 2010.

Guy Waltener

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010033840/23.

(100031963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Im Jahre zweitausendundzehn, am fünfzehnten Januar,
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,
sind die Aktionäre der Kommanditgesellschaft auf Aktien Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 127.492, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Gesellschaft wurde gemäß einer am 30. März 2007 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommene Urkunde unter der Firma Rosert S.A. gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 991 vom 29. Mai 2007 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine am 15. April 2009 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommene Urkunde abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1092 vom 2. Juni 2009 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Oliver Peters, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, eröffnet,

welcher Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, geschäftsansässig in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, geschäftsansässig in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, erklärt der Vorsitzende folgendes:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Feststellung des Rücktritts der Herren Friedrich Carl Janssen und Dieter Pfundt als persönlich haftende Gesellschafter (Komplementäre) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. und Erteilung von Entlastung.

2. Feststellung des Rücktritts der Herren Friedrich Carl Janssen, Dieter Pfundt, Matthias Graf von Krockow, Christopher Freiherr von Oppenheim, François Pauly, Rolf Enders, Manfred Uthoff, Ralf Baukloh und Wilhelm von Haller als Geschäftsleiter der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. und Erteilung von Entlastung.

3. Aufnahme von SOP Verwaltungsgesellschaft S.A. als neue persönlich haftende Gesellschafterin (Komplementärin) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.

4. Neufassung der Satzung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.

5. Zustimmung der persönlich haftenden Gesellschafter.

6. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Liste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die folgenden Personen mit sofortiger Wirkung als persönlich haftende Gesellschafter (Komplementäre) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. zurückgetreten sind:

* Friedrich Carl Janssen, und

* Dieter Pfundt.

Die Generalversammlung erteilt den vorgehenden Personen Entlastung für die Ausübung Ihres Mandats als persönlich haftende Gesellschafter (Komplementäre) bis zum heutigen Tag.

Der Rücktritt dieser Personen wurde auch vom Aktionärsausschuss mit Beschluss von 15. Januar 2010 angenommen.

Zweiter Beschluss

Der Generalversammlung der Gesellschaft stellt fest, dass die folgenden Personen mit sofortiger Wirkung als Geschäftsleiter (Bevollmächtigte zur täglichen Geschäftsführung) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. zurückgetreten sind:

* Friedrich Carl Janssen,

* Dieter Pfundt,

- * Matthias Graf von Krockow,
- * Christopher Freiherr von Oppenheim,
- * François Pauly,
- * Rolf Enders,
- * Manfred Uthoff,
- * Ralf Baukloh, und
- * Wilhelm von Haller.

Die Generalversammlung erteilt den vorgehenden Personen Entlastung für die Ausübung Ihres Mandats als Geschäftsleiter bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Der Generalversammlung der Gesellschaft beschliesst, die SOP Verwaltungsgesellschaft S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburger Recht, gegründet durch notarielle Urkunde von 7. Januar 2010, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Handelsregister Luxemburg, mit sofortiger Wirkung zur neuen persönlich haftenden Gesellschafterin (Komplementärin) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. aufzunehmen. Die SOP Verwaltungsgesellschaft S.A. nimmt dies an auf Grund einer Vollmacht, welche dieser Urkunde beigefügt bleibt. Der Aufnahme der neuen persönlich haftenden Gesellschafterin (Komplementärin) der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. wurde einstimmig von allen persönlich haftenden Gesellschafter zugestimmt.

Vierter Beschluss

Der Generalversammlung der Gesellschaft beschliesst folglich des Vorangehenden, die Satzung der Gesellschaft neu zu fassen und im folgenden Wortlaut festzulegen:

"I. Allgemeine Bestimmungen

§ 1. Firma und Sitz der Gesellschaft.

(1) Es besteht eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) unter der Firma "Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.".

(2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Die Verlegung des Sitzes innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss der persönlich haftenden Gesellschafter. Durch einfachen Beschluss derselben können auch jederzeit Niederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

§ 2. Zweck der Gesellschaft.

(1) Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Bank- und Finanzgeschäften jeder Art für eigene und dritte Rechnung in Luxemburg und im Ausland sowie von allen Operationen, die damit direkt oder indirekt zusammenhängen.

(2) Zur Durchführung dieser Geschäfte kann sich die Gesellschaft an anderen Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland beteiligen sowie Niederlassungen oder Geschäftsstellen begründen.

(3) Die Gesellschaft kann generell alle Operationen tätigen, welche ihr zur Erfüllung und Entwicklung ihres Geschäftszweckes nützlich erscheinen, einschließlich Geschäfte mit Immobilien und Derivaten.

§ 3. Dauer der Gesellschaft und Geschäftsjahr.

(1) Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit geschlossen.

(2) Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 4. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen gemäss den in Luxemburg geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

II. Gesellschaftskapital und Aktien

§ 5. Höhe und Einteilung des Gesellschaftskapitals.

(1) Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunhundert Millionen Euro (EUR 900.000.000) und ist in neunhundert Millionen (900.000.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

(2) Die Aktien lauten auf den Namen. Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Das Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an den Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt.

(3) Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an Aktien in mehreren Händen liegen oder aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Treuhänder oder Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige

Person zum Eigentümer, Treuhänder oder Bevollmächtigten in Bezug auf die Aktien und im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist. Der Treuhänder gilt gegenüber der Gesellschaft als rechtlicher Eigentümer der Aktien.

(4) Die Übertragung der Aktien bedarf der Zustimmung der Gesellschaft, für deren Erteilung die persönlich haftenden Gesellschafter aufgrund einstimmiger Entscheidung zuständig sind.

III. Verfassung der Gesellschaft

§ 6. Organe. Organe der Gesellschaft sind:

1. die persönlich haftenden Gesellschafter (Komplementäre),
 2. der Aktionärsausschuss,
 3. der Aufsichtsrat,
 4. die Generalversammlung der Aktionäre.
2. Die persönlich haftenden Gesellschafter

§ 7. Persönlich haftende Gesellschafter.

(1) Persönlich haftende Gesellschafter sind:

- Matthias Graf von Krockow, Bankier, geboren am 8. April 1949 in Föhren, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;
- Christopher Freiherr von Oppenheim, Bankier, geboren am 25. September 1965 in Köln, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;
- SOP Verwaltungsgesellschaft S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg (die "Komplementär-SA").

(2) Die persönlich haftenden Gesellschafter halten mindestens eine (1) Aktie am Gesellschaftskapital.

(3) Die Zahl der persönlich haftenden Gesellschafter soll mindestens eins (1) betragen.

§ 8. Eintritt neuer persönlich haftender Gesellschafter. Die Aufnahme eines neuen persönlich haftenden Gesellschafter kann nur durch Beschluss der Generalversammlung mit der in § 32 Abs. 2 bestimmten Mehrheit erfolgen.

§ 9. Geschäftsführung und Vertretung.

(1) Die Gesellschaft wird von der Komplementär-SA allein vertreten.

(2) Die Führung der Geschäfte der Gesellschaft steht der Komplementär-SA allein zu.

Die Komplementär-SA hat das Recht, die Geschäftsführung jederzeit auch ohne Vorliegen eines wichtigen Grundes mit sofortiger Wirkung niederzulegen; sie ist hierzu verpflichtet, sofern der Aktionärsausschuss dies von ihr verlangt.

(3) Die Komplementär-SA kann des Weiteren die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft ganz oder teilweise sowie die dazu erforderliche Vertretung der Gesellschaft Dritten gegenüber an zwei oder mehrere Personen übertragen, welche einzeln oder gemeinschaftlich handeln und welche nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein brauchen. Insofern die Komplementär-SA nicht von diesem Recht Gebrauch macht, ist sie allein mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt.

§ 10. Verhältnis zwischen persönlich haftenden Gesellschaftern und Gesellschaft.

(1) Die vertraglichen Beziehungen der persönlich haftenden Gesellschafter zur Gesellschaft einschließlich der Regelung der jedem persönlich haftenden Gesellschafter zustehenden Tätigkeitsvergütung sowie seiner Gewinnbeteiligung werden in einer zwischen dem persönlich haftenden Gesellschafter einerseits und dem Aktionärsausschuss andererseits zu treffenden Vereinbarung festgelegt. Die Gewinnbeteiligungen dürfen für alle persönlich haftenden Gesellschafter zusammen 30 % des Jahresüberschusses vor Abzug der Gewinnbeteiligungen nicht übersteigen.

(2) Auch die Vereinbarungen über die Zusage von Ruhegeld und Hinterbliebenenversorgung werden zwischen den persönlich haftenden Gesellschaftern - soweit es sich bei diesen um natürliche Personen handelt - und dem Aktionärsausschuss getroffen.

(3) Die Gesellschaft hat der Komplementär-SA ihre angemessenen Auslagen aufgrund ihrer Tätigkeit als persönlich haftender Gesellschafterin zu erstatten.

(4) Alle Bezüge, welche die persönlich haftenden Gesellschafter für ihre Tätigkeit erhalten, gelten - ungeachtet etwa abweichender steuerlicher Vorschriften - im Verhältnis zu den Kommanditaktionären als Aufwand der Gesellschaft.

§ 11. Ausscheiden eines persönlich haftenden Gesellschafter.

(1) Ein persönlich haftender Gesellschafter scheidet aus der Gesellschaft aus

a) nach Maßgabe des mit dem persönlich haftenden Gesellschafter gemäß § 10 Abs. 1 geschlossenen Vertrages durch Zeitablauf oder - ordentliche oder außerordentliche - Kündigung des Vertrages; die Kündigung durch den Aktionärsausschuss bedarf eines Beschlusses gemäß § 18 Abs. 4 und setzt die vorherige Anhörung sämtlicher persönlich haftender Gesellschafter voraus,

b) aufgrund einer mit dem Aktionärsausschuss im Einzelfall getroffenen Vereinbarung, die der Zustimmung der Mehrheit der übrigen persönlich haftenden Gesellschafter bedarf.

(2) Ein persönlich haftender Gesellschafter scheidet ferner, ohne dass es einer Kündigung bedarf, aus der Gesellschaft aus

a) im Falle der Eröffnung in Luxemburg oder im Ausland eines Insolvenz-, Konkurs- oder Vergleichsverfahrens über sein Vermögen oder der Ablehnung der Konkursöffnung mangels Masse mit der Rechtskraft des Beschlusses über die Eröffnung des Konkursverfahrens bzw. des Beschlusses über die Abweisung des Antrags auf Konkursöffnung mangels Masse;

b) im Falle der Aberkennung der Zulassung gemäß Art. 7 des Gesetzes vom 5. April 1993 betreffend den Finanzsektor, wie abgeändert.

(3) In den Fällen des Abs. (1) und (2) wird die Gesellschaft nicht aufgelöst, sondern von den übrigen persönlich haftenden Gesellschaftern mit den Kommanditaktionären fortgesetzt.

(4) Scheiden entweder alle persönlich haftenden Gesellschafter oder auch nur die Komplementär-SA aus der Gesellschaft aus, so hat der Aktionärsausschuss die Generalversammlung unverzüglich einzuberufen. Diese kann die Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft oder die Aufnahme neuer persönlich haftender Gesellschafter beschließen. Für die Aufnahme neuer persönlich haftender Gesellschafter ist in diesem Fall die Zustimmung der Mehrheit der bei der Beschlussfassung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Aktionärsausschusses erforderlich.

(5) Scheidet ein persönlich haftender Gesellschafter im Laufe eines Geschäftsjahres aus, so steht ihm bzw. seinen Erben/Rechtsnachfolger ein zeitanteilig auf der Grundlage der zuletzt vereinbarten Gewinnbeteiligung zu berechnender Gewinnanteil zu, soweit nicht mit Zustimmung der übrigen persönlich haftenden Gesellschafter mit dem Aktionärsausschuss eine andere Vereinbarung getroffen wird. Der Anspruch entsteht der Höhe nach mit der Feststellung des Jahresabschlusses des Geschäftsjahres, in dessen Verlauf der persönlich haftende Gesellschafter ausgeschieden ist.

(6) Ein ausgeschiedener persönlich haftender Gesellschafter kann weder Befreiung von Gesellschaftsverbindlichkeiten noch Sicherheitsleistungen verlangen. Jedoch steht ihm die Gesellschaft dafür ein, dass er für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft nicht in Anspruch genommen wird.

3. Der Aktionärsausschuss

§ 12. Aufgaben des Aktionärsausschusses.

(1) Der Aktionärsausschuss hat die Aufgabe, die ihm von der Generalversammlung oder durch die Satzung übertragenen Angelegenheiten durchzuführen. Er vertritt - soweit nicht die Generalversammlung der Aktionäre oder der Aufsichtsrat gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zwingend zuständig sind - die Kommanditaktionäre gegenüber den persönlich haftenden Gesellschaftern.

(2) Der Aktionärsausschuss sowie sämtliche persönlich haftende Gesellschafter können gemeinsam festlegen, dass die persönlich haftenden Gesellschafter zu bestimmten Arten von Geschäften, die über den Rahmen des üblichen Bankgeschäfts hinausgehen, der Zustimmung des Aktionärsausschusses bedürfen.

(3) Die Mitglieder des Aktionärsausschusses greifen nicht in die Geschäftsführung der Gesellschaft ein und haften Dritten gegenüber nicht für deren Verbindlichkeiten.

§ 13. Zusammensetzung.

(1) Der Aktionärsausschuss besteht aus mindestens vier (4) Mitgliedern.

(2) Die Wahl der Mitglieder des Aktionärsausschusses erfolgt auf Vorschlag aller persönlich haftenden Gesellschafter durch die Generalversammlung. Mitglieder des Aktionärsausschusses können auch ohne Vorschlag der persönlich haftenden Gesellschafter gewählt werden, wenn die Wahl mit einer Mehrheit von drei Viertel (3/4) der anwesenden bzw. vertretenen Aktionärsstimmen stattfindet. Als Mitglieder können Kommanditaktionäre, Gesellschafter von Kommanditaktionären und ehemalige Gesellschafter von Kommanditaktionären gewählt werden.

(3) Die Mitglieder des Aktionärsausschusses können ihr Amt jederzeit durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Vorsitzenden des Aktionärsausschusses oder gegenüber den zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschaftern unter Einhaltung einer Frist von mindestens vier (4) Wochen niederlegen. Die Frist von vier (4) Wochen kann mit Zustimmung durch die Komplementär-SA verkürzt werden.

(4) Scheidet ein Mitglied des Aktionärsausschusses vorzeitig aus, kann die nächste Generalversammlung für den Rest der Amtszeit des ausgeschiedenen Aktionärsausschussmitglieds ein neues Mitglied des Aktionärsausschusses wählen.

§ 14. Amtsdauer. Sofern in der Satzung oder bei der Wahl nichts anderes bestimmt wird, werden die Mitglieder des Aktionärsausschusses bis zur Beendigung der Generalversammlung gewählt, die über die Entlastung für das vierte Geschäftsjahr nach ihrer Wahl beschließt. Das Geschäftsjahr, in dem die Wahl erfolgt, wird nicht mitgerechnet.

§ 15. Geschäftsordnung. Der Aktionärsausschuss gibt sich seine Geschäftsordnung nach Anhörung der persönlich haftenden Gesellschafter selbst.

§ 16. Vorsitzender und Stellvertreter.

(1) Der Aktionärsausschuss wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen Stellvertreter für die in § 14 bestimmte Amtsdauer. Der Stellvertreter hat die Rechte und Pflichten des Vorsitzenden, wenn dieser verhindert ist. Scheidet der Vorsitzende oder sein Stellvertreter vorzeitig aus dem Amt aus, so hat der Aktionärsausschuss seinen Nachfolger unverzüglich zu wählen.

(2) Erklärungen des Aktionärsausschusses werden namens des Aktionärsausschusses von seinem Vorsitzenden abgegeben.

§ 17. Einberufung und Leitung der Sitzungen.

(1) Der Vorsitzende des Aktionärsausschusses beruft die Sitzungen ein und leitet sie. Die Einberufung soll schriftlich unter Einhaltung einer Frist von zwei (2) Wochen und Übersendung der Tagesordnung erfolgen.

(2) Sitzungen des Aktionärsausschusses sollen zweimal im Kalenderhalbjahr stattfinden, sofern der Aktionärsausschuss nicht beschließt, dass eine Sitzung im Kalenderhalbjahr abzuhalten ist. Der Aktionärsausschuss ist außerdem einzuberufen, wenn eines der Mitglieder des Aktionärsausschusses oder einer der persönlich haftenden Gesellschafter dies schriftlich unter Angabe des Zwecks und des Grundes verlangt.

(3) Persönlich haftende Gesellschafter sind berechtigt und verpflichtet, den Sitzungen des Aktionärsausschusses beizuwohnen. Sie sind zu den Sitzungen einzuladen und müssen vor jeder Beschlussfassung gehört werden.

§ 18. Beschlüsse.

(1) Der Aktionärsausschuss ist beschlussfähig, wenn die Hälfte der Mitglieder - unter ihnen der Vorsitzende oder sein Stellvertreter - anwesend oder vertreten ist. Ein Mitglied kann sich durch ein anderes Mitglied aufgrund schriftlicher Vollmacht vertreten lassen.

(2) Außerhalb von Sitzungen sind Beschlussfassungen durch schriftliche, telegrafische, fernschriftliche oder fernkopierte Stimmabgaben zulässig, wenn kein Mitglied des Aktionärsausschusses diesem Verfahren widerspricht.

(3) Der Aktionärsausschuss beschließt mit Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag.

(4) Für Beschlüsse, deren Gegenstand die Kündigung gegenüber einem persönlich haftenden Gesellschafter ist, ist eine Mehrheit von drei Viertel (3/4) der abgegebenen Stimmen erforderlich. Ein solcher Beschluss kann nur in einer Sitzung gefasst werden, zu der schriftlich mit einer Frist von mindestens drei (3) Wochen eingeladen worden ist, wobei in der Einladung darauf hingewiesen werden muss, dass über die Kündigung gegenüber einem persönlich haftenden Gesellschafter Beschluss gefasst werden soll. Der Aktionärsausschuss ist in diesem Fall nur beschlussfähig, wenn mindestens zwei Drittel (2/3) der Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

(5) Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Aktionärsausschusses ist eine Niederschrift anzufertigen, die von dem Sitzungsvorsitzenden und den anwesenden persönlich haftenden Gesellschaftern zu unterzeichnen ist. Über Beschlüsse, die auf schriftlichem, telegrafischem, fernschriftlichem oder fernkopiertem Wege zustande kommen, nimmt der Vorsitzende des Aktionärsausschusses eine Niederschrift auf und unterzeichnet sie.

§ 19. Vergütung. Jedes Mitglied des Aktionärsausschusses erhält neben dem Ersatz der ihm erwachsenen angemessenen Auslagen eine feste jährliche Vergütung, die von der Generalversammlung festgesetzt wird. Der Vorsitzende erhält das Doppelte des festgelegten Betrages. Auf Anforderung (und falls anwendbar) ist zusätzlich die darauf entfallende Mehrwertsteuer zu vergüten.

4. Der Aufsichtsrat

§ 20. Befugnisse, Geschäftsordnung und Ausschüsse.

(1) Der Aufsichtsrat nimmt die ihm durch Gesetz und Satzung zugewiesenen Aufgaben und Rechte wahr.

(2) Der Aufsichtsrat gibt sich selbst eine Geschäftsordnung.

(3) Der Aufsichtsrat kann die Ausübung einzelner ihm obliegender Aufgaben Ausschüssen oder einzelnen seiner Mitglieder übertragen, soweit das Gesetz dies zulässt.

§ 21. Zusammensetzung und Amtsdauer.

(1) Der Aufsichtsrat besteht aus neun (9) Mitgliedern, welche von der Generalversammlung der Aktionäre gewählt werden.

(2) Die Mitglieder des Aufsichtsrats werden für die Zeit bis zur Beendigung der Generalversammlung gewählt, die über ihre Entlastung für das vierte Geschäftsjahr nach dem Beginn der Amtszeit beschließt. Das Geschäftsjahr, in dem sie ihr Amt antreten, wird nicht mitgerechnet. Die Generalversammlung kann bei der Wahl eine kürzere Amtszeit beschließen.

(3) Jedes Mitglied des Aufsichtsrats kann sein Amt durch eine an den Vorsitzenden des Aufsichtsrats oder an die zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschafter zu richtende schriftliche Erklärung unter Einhaltung einer Frist von mindestens vier (4) Wochen niederlegen.

§ 22. Vorsitzender und Stellvertreter.

(1) Der Aufsichtsrat wählt im Anschluss an die Generalversammlung, in der die Aufsichtsratsmitglieder der Kommandaktionäre gewählt worden sind, in einer ohne besondere Einberufung stattfindenden Sitzung aus seiner Mitte den Vorsitzenden und zwei Stellvertreter. Die Wahl des Vorsitzenden und der Stellvertreter erfolgt für die Amtszeit des Gewählten als Mitglied des Aufsichtsrats, sofern bei der Wahl nicht etwas anderes bestimmt wird. Scheidet der Vorsitzende des Aufsichtsrats oder ein Stellvertreter vorzeitig aus dem Amt aus, so hat der Aufsichtsrat seinen Nachfolger unverzüglich zu wählen.

(2) Der Stellvertreter nimmt im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden dessen Aufgaben im Aufsichtsrat wahr. Ist auch der Stellvertreter verhindert, nimmt der zweite Stellvertreter die Aufgaben des Vorsitzenden im Aufsichtsrat wahr.

§ 23. Vertretung des Aufsichtsrats. Erklärungen des Aufsichtsrats und seiner Ausschüsse werden namens des Aufsichtsrats von dem Vorsitzenden abgegeben.

§ 24. Sitzungen und Beschlussfassung.

(1) Die Sitzungen des Aufsichtsrats werden durch den Vorsitzenden, im Falle seiner Verhinderung durch dessen Stellvertreter, mit einer Frist von zwei (2) Wochen einberufen; bei der Berechnung der Frist werden der Tag der Absendung der Einladung und der Tag der Sitzung nicht mitgerechnet. In dringenden Fällen kann die Einberufung unter Abkürzung der Frist auch fernmündlich, fernschriftlich, telegrafisch oder durch Fernkopie erfolgen.

(2) Außerhalb von Sitzungen sind Beschlussfassungen durch schriftliche, telegrafische, fernschriftliche oder fernkopierte Stimmabgaben zulässig, wenn kein Mitglied des Aufsichtsrats diesem Verfahren widerspricht.

(3) Aufsichtsratssitzungen müssen zweimal im Kalenderhalbjahr stattfinden, sofern der Aufsichtsrat nicht beschließt, dass eine Sitzung im Kalenderhalbjahr abzuhalten ist. Der Aufsichtsrat ist außerdem einzuberufen, wenn eines der Aufsichtsratsmitglieder oder einer der persönlich haftenden Gesellschafter dies schriftlich unter Angabe des Zwecks und des Grundes verlangt.

(4) Mit der Einladung müssen die Gegenstände der Tagesordnung mitgeteilt werden.

(5) Die persönlich haftenden Gesellschafter sind berechtigt, an den Sitzungen des Aufsichtsrats teilzunehmen, falls nicht der Aufsichtsrat im Einzelfall etwas anderes beschließt. Sie sind zu den Sitzungen einzuladen und vor jeder Beschlussfassung zu hören.

§ 25. Abstimmungen.

(1) Der Aufsichtsrat ist beschlussfähig, wenn alle Mitglieder ordnungsgemäß eingeladen sind und die Hälfte der Mitglieder an der Beschlussfassung teilnimmt. Aufsichtsratsmitglieder, die verhindert sind, persönlich an der Sitzung des Aufsichtsrats teilzunehmen, können ihre Stimme schriftlich durch ein anderes Aufsichtsratsmitglied abgeben lassen. Ein Aufsichtsratsmitglied kann ein oder mehrere andere Aufsichtsratsmitglieder vertreten.

(2) Die Beschlüsse des Aufsichtsrats werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst; bei Stimmengleichheit hat der Vorsitzende des Aufsichtsrats das Recht zum Stichentscheid. Dem Stellvertreter steht ein Recht zum Stichentscheid nicht zu.

§ 26. Niederschriften.

(1) Über die Sitzungen des Aufsichtsrats sind Niederschriften anzufertigen, die von dem Sitzungsvorsitzenden und den anwesenden persönlich haftenden Gesellschaftern zu unterzeichnen sind. In den Niederschriften sind der Ort und Tag der Sitzung, die Teilnehmer, die Gegenstände der Tagesordnung, der wesentliche Inhalt der Verhandlungen und die Beschlüsse des Aufsichtsrats niederzulegen.

(2) Über Beschlüsse, die auf schriftlichem, telegrafischem, fernmündlichem oder fernkopiertem Wege zustande kommen, nimmt der Vorsitzende des Aufsichtsrats eine Niederschrift auf und unterzeichnet sie.

§ 27. Vergütung.

(1) Jedes Aufsichtsratsmitglied erhält neben dem Ersatz der ihm erwachsenen Auslagen eine feste jährliche Vergütung, die von der Generalversammlung festgesetzt wird. Der Vorsitzende erhält das Doppelte des festgesetzten Betrages. Auf Anforderung (und falls anwendbar) ist zusätzlich zu der Vergütung des Aufsichtsrats die darauf entfallende Mehrwertsteuer zu vergüten.

(2) Übernehmen Mitglieder des Aufsichtsrats in dieser Eigenschaft eine außerordentliche Tätigkeit für die Gesellschaft, so haben sie Anspruch auf eine angemessene Vergütung, deren Höhe der Aufsichtsrat nach Anhörung der zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschafter festsetzt.

5. Die Generalversammlung der Aktionäre

§ 28. Einberufung der Generalversammlung.

(1) Die Generalversammlung wird von den zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschaftern oder vom Aufsichtsrat einberufen, die darüber jeweils mit einfacher Mehrheit beschließen.

(2) Die Einberufung der Generalversammlung hat spätestens einen Monat vor dem Tag der Versammlung zu erfolgen.

(3) Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils um 11.00 Uhr am fünfzehnten (15.) Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt. Andere Generalversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

§ 29. Teilnahmeberechtigung.

(1) Zur Teilnahme an der Generalversammlung sind alle Aktionäre berechtigt.

(2) Die Mitglieder des Aktionärsausschusses sind berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen.

§ 30. Vorsitz in der Generalversammlung.

- (1) Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Aufsichtsratsvorsitzende oder dessen Stellvertreter.
- (2) Der Vorsitzende kann eine von der Ankündigung in der Tagesordnung abweichende Reihenfolge der zu behandelnden Gegenstände festsetzen. Er bestimmt die Art und Form der Abstimmung.

§ 31. Stimmrecht.

- (1) Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung der Aktionäre durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.
- (2) Aktionäre können an Generalversammlungen der Aktionäre durch Videokonferenz oder durch andere Kommunikationsmittel teilnehmen, die die Identifizierung der Teilnehmer zulassen, es ihnen erlauben sich ständig gegenseitig zu hören und wirksam teilzunehmen. Die derart beteiligten Aktionäre sind für die Berechnung des Quorums und der Mehrheit als anwesend anzusehen.

§ 32. Beschlussfassung.

- (1) Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen und des bei der Beschlussfassung vertretenen Gesellschaftskapitals gefasst, soweit das Gesetz oder die Satzung nicht zwingend etwas anderes vorschreiben.
- (2) Wahlen zu den Organen der Gesellschaft erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit. Ist diese im ersten Wahlgang nicht erreicht, so findet ein zweiter unter denjenigen zur Wahl stehenden Personen statt, denen die beiden höchsten Stimmenzahlen zugefallen sind.

§ 33. Satzungsänderungen.

- (1) Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre über Satzungsänderungen bedürfen der Vertretung von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals und werden mit einer Zweidrittel- (2/3) Mehrheit der abgegebenen Stimmen und des bei der Beschlussfassung vertretenen Gesellschaftskapitals gefasst, soweit nicht gesetzlich oder gemäss Satzung eine höhere Mehrheit erforderlich ist.
- (2) Jede von der Generalversammlung der Aktionäre beschlossene Abänderung der Satzung bedarf zu ihrer Gültigkeit außerdem der Zustimmung einer Mehrheit von zwei Drittel (2/3) der persönlich haftenden Gesellschafter.

IV. Jahresabschluss, Gewinnverwendung und Wirtschaftsprüfer

§ 34. Jahresabschluss und Wirtschaftsprüfer.

- (1) Die zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschafter stellen in den ersten drei Monaten des Geschäftsjahres den Jahresabschluss und den Lagebericht für das abgelaufene Geschäftsjahr auf und legen diese Unterlagen nach Prüfung durch den Wirtschaftsprüfer zusammen mit dem Prüfungsbericht und ihrem Vorschlag für die Verwendung des Bilanzgewinns dem Aufsichtsrat zur Prüfung vor. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinns der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals betragen. Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Aufsichtsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Die persönlich haftenden Gesellschafter können im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.
- (2) Der Aufsichtsrat hat die Vorlagen zu prüfen, einen Bericht über die Prüfung dieser Unterlagen zu erstellen und seinen Bericht innerhalb eines Monats nach Zugang der Vorlagen den zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschaftern zuzuleiten.
- (3) Die Prüfung der Gesellschaftskonten obliegt einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern (réviseur(s) d'entreprises), welche(r) von den persönlich haftenden Gesellschaftern bestellt wird (werden).

§ 35. Feststellung des Jahresabschlusses. Der ordentlichen Generalversammlung, die innerhalb der ersten sechs (6) Monate des Geschäftsjahres stattfindet, werden der Jahresabschluss, der Lagebericht, der Bericht des Aufsichtsrats, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Vorschlag für die Verwendung des Bilanzgewinns vorgelegt und erläutert. Die Generalversammlung beschließt sodann über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses;
- b) die Verwendung des Bilanzgewinns;
- c) die Entlastung der persönlich haftenden Gesellschafter, der Mitglieder des Aufsichtsrats und des Aktionärsausschusses.

Der Beschluss über die Feststellung des Jahresabschlusses bedarf der Zustimmung aller persönlich haftenden Gesellschafter.

V. Schlussbestimmungen

§ 36. Auflösung.

- (1) Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Abwicklung durch die zur Geschäftsführung befugten persönlich haftenden Gesellschafter, wenn die Generalversammlung nicht andere Personen als Abwickler bestellt.

(2) Das nach Berichtigung der Verbindlichkeiten verbleibende Vermögen der Gesellschaft wird an die Aktionäre im Verhältnis der Anzahl der Aktien verteilt."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung der Gesellschaft stellt fest, dass alle bestehenden und ausscheidenden persönlich haftenden Gesellschafter der Satzungsänderung, dem Rücktritt der Herren Janssen und Pfundt als persönlich haftende Gesellschafter sowie der Aufnahme der SOP Verwaltungsgesellschaft S.A. als persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich per Vollmacht zugestimmt haben. Besagte Vollmachten bleiben gegewärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Schätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. PETERS, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 20 janvier 2010 LAC/2010/2878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Februar 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010034175/408.

(100032225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Amivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.448.

Changement de siège et d'adresse des administrateurs

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg.

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AMIVO SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010033836/25.

(100031636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

F.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 101.861.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 09.12.2009 que:

Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La nouvelle dénomination étant G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.03.2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010033796/16.

(100031882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.150.

EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033800/19.

(100031605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.155.

EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033801/19.

(100031602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dunas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.834.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et la société DUNAS S.A., Société Anonyme, conclue en date du 1^{er} septembre 2009, a pris fin en date du 16 février 2010, avec prise d'effet à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033803/15.

(100031587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Bee Master Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.822.

—
EXTRAIT

En date du 17 février 2010, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

11, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010033806/15.

(100031481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MLArg Real Estate 1 Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 416.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

—
Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de classe B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

Gérants de classe B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 1 Properties SARL

Gérald Welvaert

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010034114/24.

(100032401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.787.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033818/19.

(100031665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Kortstrukt Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE avec effet au 18 février 2010 est acceptée;

- Monsieur Ismaël HAJJAR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

KORTSTRUKT HOLDING S.A.

N. THIRION / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010033892/16.

(100031350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CLS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.183.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033819/19.

(100031578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Mecoba International S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.652.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 février 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MECOBA INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2010, Relation: GRE/2010/627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035366/151.

(100033935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Hosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.907.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2009, M. Pii KETVEL, 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

Lors de la même assemblée, les mandats des administrateurs MM. Jean BODONI, Gabor KACSOH et Guy KETT-MANN ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 12 février 2010.

*Pour HOSCO S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -*

Référence de publication: 2010034157/21.

(100032505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.303.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 291, rte d'Arlon, L- 1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2010.

*Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2010033868/11.

(100031656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CLS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.184.

EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

*Pour extrait conforme
Sandra Calvaruso*

Référence de publication: 2010033820/19.

(100031576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033989/9.

(100032751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cavernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.775.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033823/19.

(100031565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Mavin Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.473.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 291, rte d'Arlon, L- 1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033869/11.

(100031655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Mizen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.414.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 291, rte d'Arlon, L- 1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033870/11.

(100031653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Prebli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.327.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 291, rte d'Arlon, L- 1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033871/11.

(100031650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Rosedo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.772.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 291, rte d'Arlon, L- 1150 Luxembourg.
Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010033872/11.

(100031649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dunas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.834.

Je, soussignée,

Claudine BOULAIN

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 02/06/1971 à Moyeuivre- Grande (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

DUNAS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 97.834

Date effective: le 16 février 2010

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

Claudine BOULAIN.

Référence de publication: 2010033879/17.

(100031589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MLArg Real Estate 4 properties SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.477.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de classe B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

Gérants de classe B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérard Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 4 properties SARL

Gérald Welvaert

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010034118/24.

(100032346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Parafin Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration le 14 mai 2009

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

PARAFIN SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010033895/16.

(100031338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dunas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.834.

—
La soussignée,

EDIFACS.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.257,
démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

DUNAS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 97.834

Date effective: le 16 février 2010

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010033877/19.

(100031591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dunas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.834.

—
Je, soussignée,

Sandrine ANTONELLI

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny sur Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

DUNAS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 97.834

Date effective: le 16 février 2010

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010033880/17.

(100031588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Palmer Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.237.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Palmer Finance (Luxembourg) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 2 March 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 732 dated 3 April 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.237 (the "Company").

The meeting is presided over by Mr. Charles de Kerchove, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs. Michèle Sensi-Bergami, clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act upon the following:

I.- The sole shareholder, Palmer Finance, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 73, Western Way, Bury St. Edmunds, Suffolk IP33 3TB, United Kingdom (the "Sole Shareholder") is duly represented by Mr. Charles de Kerchove, Lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 44,000 (forty-four thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company so as to expressly provide that the Company shall not be allowed to redeem its own shares under any circumstances;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one Euro) by the issue of 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, so as to raise it from its current amount of EUR 44,000 (forty-four thousand Euro) to EUR 99,869,451 (ninety-nine million eight hundred sixty-nine thousand four hundred fifty-one Euro);
4. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each by the contribution of a claim amounting to EUR 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one Euro);
5. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 99,856,951 (ninety-nine million eight hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-one Euro) so as to decrease it from its amount of EUR 99,869,451 (ninety-nine million eight hundred sixty-nine thousand four hundred fifty-one Euro) to a new amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by cancellation of 99,856,951 (ninety-nine million eight hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-one) shares of the Company;
6. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the Sole Shareholder of the Company further to the decrease of share capital of the Company as described in resolution 5. above;
7. New composition of the shareholding of the Company;
8. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase and further decrease of the share capital described in resolutions 3. and 5. above; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to

deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to amend the current version of article 11 of the Company's articles of association so as to expressly provide that the Company shall not be allowed to redeem its own shares under any circumstances. It is therefore resolved that article 11 of the Company's articles of association be read as follows:

" **Art. 11.** The Company shall not be allowed to redeem its own shares under any circumstances."

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one Euro) by the issue of 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, so as to raise it from its current amount EUR 44,000 (forty-four thousand Euro) to EUR 99,869,451 (ninety-nine million eight hundred sixty-nine thousand four hundred fifty-one Euro).

The whole is fully paid up by the contribution made by the Sole Shareholder of a claim amounting to EUR 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one Euro) (the "Claim") such Claim being converted into 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the New Shares consists in the Claim (the "Contribution").

The value of the Contribution made by the Sole Shareholder to the Company, which amounts to an aggregate amount of EUR 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one Euro) is entirely allocated to the capital.

Evaluation

The valuation of EUR 99,825,451 (ninety-nine million eight hundred twenty-five thousand four hundred fifty-one Euro) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1st March 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 99,856,951 (ninety-nine million eight hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-one Euro) so as to decrease it from its amount of EUR 99,869,451 (ninety-nine million eight hundred sixty-nine thousand four hundred fifty-one Euro) to a new amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by cancellation of 99,856,951 (ninety-nine million eight hundred fifty-six thousand nine hundred fifty-one) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Capital Decrease").

Sixth resolution

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the repayment to the Sole Shareholder of the amount due to it by the Company further to the Capital Decrease (the "Repayment") and in particular the form of such Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company shall be composed of:

- "Palmer Finance", holding 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and in particular the Contribution having been fully carried out, it is then resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 6,800.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Palmer Finance (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 732 du 3 avril 2009, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.237 (la "Société").

L'assemblée est présidée par M. Charles de Kerchove, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique, Palmer Finance, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis 73, Western Way, Bury St. Edmunds, Suffolk IP33 3TB, Royaume-Uni, (l'"Associé Unique") est dûment représenté par M. Charles de Kerchove, avocat, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant une procuration donnée sous seing privé. Le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est reporté sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'ensemble des 44.000 (quarante-quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société de manière à prévoir expressément que la Société ne sera pas autorisée à racheter ses propres parts sociales;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 99.825.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros) par l'émission de 99.825.451 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et une) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 44.000 EUR (quarante-quatre mille euros) à un montant de 99.869.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante et un euros);
4. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 99.825.451 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune par apport d'une créance d'un montant de 99.825.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros);
5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 99.856.951 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent cinquante-six mille neuf cent cinquante et un euros) afin de le réduire de son montant de 99.869.451 EUR (quatre-vingt-

dix-neuf millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante et un euros) à un nouveau montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) par annulation de 99.856.951 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent cinquante-six mille neuf cent cinquante et une) parts sociales de la Société;

6. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités de remboursement du montant dû à l'Associé Unique de la Société suivant la réduction du capital social de la Société tel que décrite dans la résolution 5. ci-dessus;

7. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

8. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suite à l'augmentation puis à la réduction de capital social décrites dans les résolutions 3. et 5. ci-dessus; et

9. Divers.

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation appropriée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la version actuelle de l'article 11 des statuts de la Société afin de prévoir expressément que la Société n'est en aucune circonstance autorisée à racheter ses propres parts sociales. Il est donc décidé de donner à l'article 11 des statuts de la Société la teneur suivante:

"La Société n'est en aucune circonstance autorisée à racheter ses propres parts sociales."

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 99.825.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros) par l'émission de 99.825.451 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et une) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, afin de l'augmenter de son montant actuel de 44.000 EUR (quarante-quatre mille euros) à un montant de 99.869.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante et un euros).

L'intégralité est entièrement libérée au moyen de l'apport par l'Associé Unique d'une créance d'un montant de 99.825.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros) (la "Créance"), une telle Créance étant convertie en 99.825.451 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, représenté par M. Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclarant souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales consiste en la Créance (l'"Apport").

La valeur de l'Apport effectué par l'Associé Unique à la Société, s'élevant à un montant total 99.825.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros), est entièrement affectée au capital social.

Evaluation

L'évaluation des 99.825.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un euros) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 1^{er} mars 2010, qui demeurera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 99.856.951 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent cinquante-six mille neuf cent cinquante et un euros) afin de le réduire de son montant de 99.869.451 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante et un euros) à un nouveau montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) par annulation de 99.856.951 (quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent cinquante-six mille neuf cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (la "Réduction de Capital").

Sixième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités de remboursement à l'Associé Unique du montant dû par la Société suivant la Réduction de Capital (le "Remboursement") et, en particulier s'agissant de la forme d'un tel Remboursement et (ii) de réaliser toute action ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société nécessaires à l'exécution de tout document ou prendre toute action qu'il jugerait nécessaire et appropriée, au nom et pour le compte de la Société, en relation avec le Remboursement.

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:
- "Palmer Finance", détenant 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Huitième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été réalisé, il est en outre décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune".

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec l'augmentation de son capital social, sont estimés approximativement à 6.800.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le présent acte notarié est dressé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg à la date fixée en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. de Kerchove, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2010. Relation: EAC/2010/2435. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2010.

B. MOUTRIER.

Référence de publication: 2010034225/252.

(100032327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Gapi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 61.924.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 janvier 2010

Pierandrea AMEDEO, 67 avenue Guillaume est démissionnaire comme administrateur. Maria Grazia GALIZZI, demeurant à SARNICO (Italie), Corso Europa, 19/a, employée privée est nommée Administrateur.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2013.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010033884/14.

(100031474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Riviera Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.218.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur François WINANDY, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

A été coopté Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), en qualité de nouvel Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033886/18.

(100031428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Immobilière Rivoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.473.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur François WINANDY, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

A été coopté Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), en qualité de nouvel Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033885/18.

(100031432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Illor II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.871.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur François WINANDY, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

A été coopté Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), en qualité de nouvel Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033887/18.

(100031422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 15 février 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 15 février 2010.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en date du 15 février 2010 en tant que représentant permanent CMS Management Services S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 15 février 2010.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010033941/22.

(100031443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Illor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.870.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 25 février 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur François WINANDY, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

A été coopté Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), en qualité de nouvel Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033888/18.

(100031410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Kasai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 136.495.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KASAI S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010033927/14.

(100031879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

Il est à noter que l'adresse professionnelle correcte de Messieurs Andrew Fletcher et Conradin Schneider est la suivante:

- Monsieur Andrew Fletcher, Talstrasse 62, CH-8001 Zürich (Suisse)
- Monsieur Conradin Schneider, Talstrasse 62, CH-8001 Zürich (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010033950/18.

(100031658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

AG Realty Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.657.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company A.G REALTY LTD, with registered office in 8 Hill St., St. Helier, Jersey, Channel Islands, registration number CP42746.

The appearing party is here represented by Mr. Jean-Pascal CARUSO, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such proxy-holder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form:

Art. 1. Form. There is established by the single shareholder a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is AG REALTY LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up..

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned. Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by A.G REALTY LTD, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash and issued with a issue premium of one hundred and twenty-eight Euro and sixty cents (EUR 128.60.-) per share, so that the sum of seventy-six thousand eight hundred Euro (EUR 76,800.-), being for the capital the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and for the share premium the amount of sixty-four thousand three hundred Euro (EUR 64,300.-), is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company:

- Mr Baruch (Emile) Wasyng, company director, born in Uccle (Belgium), on the 2nd of April 1943, residing in B-2018 Antwerpen, Quinten Matsyslei 34, Belgium;
- Mr Bernard Benjamin Zucker, company director, born in Nice (France), on the 22nd of December 1940, residing in 180 Riverside Drive 7b, New York, NY 10024-1048, U.S.A..

Second Resolution

The registered office shall be in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy-holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société A.G. REALTY LTD, ayant son siège social à 8 Hill St., St. Helier, Jersey, Iles Anglo Normandes, numéro d'immatriculation CP42746,

ici représentée par Monsieur Jean-Pascal CARUSO, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de AG REALTY LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites en totalité par A.G. REALTY LTD, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire et émises avec une prime d'émission de cent vingt-huit euros et soixante cents (EUR 128,60) par part sociale, de sorte que la somme de soixante-seize mille huit cents euros (EUR 76.800,-), faisant pour le capital le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et pour la prime d'émission le montant de soixante-quatre mille trois cents euros (EUR 64.300,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille deux cent cinquante euros.

Résolutions de l'associée unique

Première résolution

L'associée unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

- Monsieur Baruch (Emile) Wasyng, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 2 avril 1943, demeurant à B-2018 Antwerpen, Quinten Matsyslei 34, Belgique;

- Monsieur Bernard Benjamin Zucker, administrateur de sociétés, né à Nice (France), le 22 décembre 1940, demeurant à 180 Riverside Drive 7b, New York, NY 10024-1048, U.S.A..

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CARUSO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2010. Relation: GRE/2010/595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035381/299.

(100034016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

Notification rectificative d'une notification enregistré et déposé le 08/02/2010 sous le numéro L100019601.05 E.

Veillez prendre note des corrections suivantes:

1. Mr Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg était nommé Administrateur B au lieu de Gérant B.

2. Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg était nommé Administrateur B au lieu de Gérant B.

3. Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg était nommé Administrateur B au lieu de Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Administrateur B

Référence de publication: 2010033906/20.

(100031409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.660.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2010

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean-François DETAILLE de son mandat d'Administrateur avec effet au 26 février 2010.

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté avec effet au 26 février 2010 en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

Certifié sincère et conforme

B.P.I.I. S.A.

L. MOSTADE / El A. BOULHAÏS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010033893/19.

(100031342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Elmfield Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.498.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57829 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010034009/12.

(100032277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Parafin Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Madame Nicole THIRION, employée privée, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

PARAFIN SPF S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010033889/23.

(100031375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

—
Monsieur Jacob STOLT-NIELSEN se retire de son mandat de Président du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SGG S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033894/15.

(100031340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.705.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Eric Corbier, ayant son adresse privée au 19, Avenue Talma, F-92500 Rueil-Malmaison, a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet au 12 Février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Février 2010.

Pour Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033896/15.

(100031770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MLArg Real Estate 5 properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

—
Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits, avec effet au 5 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de classe B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

Gérants de classe B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 5 properties SARL

Gérald Welvaert

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010034119/24.

(100032336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2010

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée nomme:

* Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Luxembourg), 14 rue du Marché aux Herbes et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298;

Aux fonctions de Réviseur d'Entreprise, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 Décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Mars 2010.

Pour ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG)

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010033897/19.

(100031763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Allygold Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.614.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wanhua International Resources Co., Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, with registered office at Room 1701, 17/F., Henan Building, N° 90, Jaffe Road, Wanchai, Hong Kong, certificate number 38761521-000-12-08-9 (the Shareholder),

hereby represented by Christophe Balthazard, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Allygold Investment Company S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/ she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall, subject to applicable law, have the power to distribute share premium of the Company to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Shareholder hereby declares to subscribe all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

Art. 22. the number of managers of the Company is set at two (2) and the following persons are appointed as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company), with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

Art. 23. Hao Ding, born on 7 March 1965 in Shanghai, China, with address at n°7 South Xingfu Road, 264002, China; and

Art. 24. Lihai Wang, born on 14 August 1983 in Anhui, China, with address at n°7 South Xingfu Road, 264002, China.

Art. 25. the registered office of the Company is set at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholder, the proxyholder of the Shareholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wanhua International Resources Co., Limited, une société constituée à Hong Kong, dont le siège social se situe à Room 1701, 17/F., Henan Building, N° 90, Jaffe Road, Wanchai, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 38761521-000-12-08-9 (l'Associé),

ici représenté par Christophe Balthazard, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Allygold Investment Company S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement,

au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire.

L'associé unique ou assemblée générale des associés, selon le cas, a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de distribuer la prime d'émission de la Société à l'associé unique ou aux associé(s), selon le cas, en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'Associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

Art. 22. le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2) et les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Art. 23. Hao Ding, né le 7 March 1965 à Shanghai, Chine, demeurant au n°7 South Xingfu Road, 264002, Chine; et

Art. 24. Lihai Wang, né le 14 August 1983 à Anhui, Chine, demeurant au n°7 South Xingfu Road, 264002, Chine.

Art. 25. le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. BALTHAZARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8957. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010034980/377.

(100032964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Eric Corbier, ayant son adresse privée au 19, Avenue Talma, F-92500 Rueil-Malmaison, a démissionné de son poste d'administrateur B, avec effet au 12 Février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Février 2010.
Pour Sinequanon Health Care S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010033898/15.

(100031726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.773.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mars 2010.
Pour extrait conforme
Ivo Hemelraad
Gérant

Référence de publication: 2010033956/20.

(100031323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Spix, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.943.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2009

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées décide d'accepter la démission de M. Anthony COLLARD en tant qu'administrateur-délégué de la société et de nommer Madame Michèle BORENSTEIN, née le 23/01/1952 à Bruxelles (Belgique) demeurant à B-1050 Bruxelles, 78 Avenue Armand-Huysmans et Monsieur Enrique COLLARD, né le 14/07/1947 à Bogota (Colombie), demeurant L-2134 Luxembourg, 54 rue Charles Martel, en tant qu'administrateur de la société.

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes décide de révoquer Madame Nora GRUNDOVA et Madame Joëlle Wurth en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- M. Anthony COLLARD en tant qu'administrateur pouvant engager par sa seule signature la société jusqu'à concurrence de 30.000,- €
- Mme Michèle BORENSTEIN en tant qu'administrateur pouvant engager par la signature conjointe de deux administrateurs
- M. Enrique COLLARD en tant qu'administrateur pouvant engager par la signature conjointe de deux administrateurs

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées décide de révoquer la société ABH Fiduciaire de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033903/25.

(100031616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

CoRe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.868.

Il est à noter que la dénomination de la société associée, détenant la totalité des parts représentant le capital social, autrefois connue sous Deloitte & Touche Group, S.à r.l., a été modifiée comme suit:

Deloitte Touche Tohmatsu, société inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60927, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033908/15.

(100031355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

GreenLife AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.680.

Mandatsniederlegung

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzenden der GreenLife AG (R.C. 131680 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Fabrice Becquer.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der GreenLife AG (R.C. 131680 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Hiltrud Lehnen.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der GreenLife AG (R.C. 131680 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Götz Schöbel.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der GreenLife AG (R.C. 131680 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 03.03.2010.

LCG International A.G.

11A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Vögele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2010033909/25.

(100032052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

L'adresse professionnelle de Monsieur Claude Zimmer est dorénavant au 291, rte d'Arlon L- 1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033867/12.

(100031659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.
